



Arrondissement de BLOIS

A la réunion du 28 mai dernier, sous la présidence de Monsieur Daniel TROUVE, Maire,
le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes

CAMPING

1) Création d'une commission de DSP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la composition de la Commission de DSP fixée par l'article L 1411-5 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède à l'élection des membres de la commission composée d'un président , de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

2) Assistance à une procédure de DSP

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil en date du 29/01/2010 confiant une mission d'assistance à maître d'ouvrage à la MLV Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de poursuivre la mission et de confier le 2^{ème} partie à MLV conseil pour un montant de 6 597.50 €

3) Ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie du Budget Camping.

COMMUNE

1) Centre de Loisirs – Convention d'accès aux activités de loisirs

Monsieur le Maire rappelle s'il y a lieu de fixer par convention les conditions d'accueil des jeunes des communes de Bauzy, Neuvy, Fontaines et Tour en sologne associées au Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer avec les communes ci-dessus dénommées.

2) « Festillesime 41 » année 2010 – Tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le tarifs des billets pour le concert qui aura lieu le 3 juillet prochain dans le cadre du « festillesime »

- Adultes : 5,00 €
- Enfants jusqu'à 18 ans et étudiants : 2,50 €
- Enfants moins 10 ans : gratuit

3) Admission en non-valeur – année 2008/2009

Sur proposition du comptable du Trésor et à sa demande, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes d'un montant de 104.68 €.

4) Opération « Cœur de village » - convention d'organisation temporaire avec la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention d'organisation temporaire à signer entre la commune et la communauté de communes concernant les travaux de réseaux d'eaux pluviales et autorise la maire à la signer.

La participation de la commune est de 25 384,26 €.

5) Ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie du Budget Commune.

6) Travaux de la Halle

a) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Loir et Cher

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la Halle (façade ouest) représentent un coût de + de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible.

b) Demande d'aide de la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux de rénovation du patrimoine communal peuvent faire l'objet de souscriptions. Pour l'aider dans ses démarches, la Fondation du Patrimoine peut être sollicitée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

7) Questions diverses

- Festivités et manifestations

- Bracieux fait son show : le festival du rire aura lieu les 4 et 5 juin prochains.
- Fête des écoles : la fête des écoles aura lieu le 19 juin.
- Piscine : l'ouverture de la piscine est fixée au 19 juin.
- Remise des dictionnaires : la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu le 26 juin prochain salle du conseil à la Mairie
- Festillesime : le 3 juillet aura lieu à l'Eglise un concert animé par « Orléans Little Song »
- Mondial de Football : la commune de Bracieux installera un écran sous la Halle le soir de la finale de la coupe du monde soit le 11 juillet prochain.